



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

Délibération N°54/2024

Décision Modificative n°2 Budget Principal – Centre Communal d'Action Sociale

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 9 octobre 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Carine GENTIL, Josette MARTIN, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Dans le cadre des évolutions constatées au budget principal en cours d'année et afin d'assurer l'équilibre du budget, il est nécessaire d'adopter la décision modificative du budget principal.

Cette décision s'inscrit dans le cadre des ajustements budgétaires obligatoires, permettant d'assurer l'équilibre financier de notre budget.

En effet, nous avons pu bénéficier de subventions en cours d'année et constater des crédits non consommés et qu'il convient de réajuster.

Aussi, je vous propose d'adopter la Décision Modificative n°2 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
Chapitre 040	360.00 €	Ajustement des opérations d'ordre.
TOTAL	360.00 €	
DÉPENSES		
Chapitre 21	360.00 €	Ajustement des dépenses d'investissement.
TOTAL	360.00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
Chapitre 70	-5 000,00 €	Diminution des recettes afférentes à la téléassistance.
Chapitre 74	-21 569,00 €	Diminution du montant du marché RSA voté à hauteur de 185 000 € au budget primitif 2024.
	-21 000,00 €	Diminution des recettes relatives à la rémunération du coordonnateur local de santé qui a été recruté au 1 ^{er} juillet 2024.
	2 000,00 €	Subvention versée par l'Agglomération du Pays Drouais, pour l'achat des ponchos Octobre Rose.
	3 000,00 €	Don versé par GEDIA pour l'achat des ponchos Octobre Rose.
	2 000,00 €	Don versé par l'Habitat Drouais, pour l'achat des ponchos Octobre Rose.
	8 000,00 €	Subvention accordée dans le cadre du contrat de villes afin de financer les actions à la maison des femmes.
	11 500,00 €	Subvention accordée dans le cadre des actions égalité hommes-femmes.
	13 200,00 €	Subvention accordée dans le cadre du contrat de villes pour participer aux financements de la pièce de théâtre du 25 novembre 2024, les permanences de la psychologue, l'accompagnement des victimes de violences en lien avec les forces de l'ordre et les structures d'hébergement.
Chapitre 75	5 000,00 €	Subvention accordée dans le cadre de la précarité menstruelle.
	-7 000,00 €	Diminution des recettes des loyers de la Maison médicale.
TOTAL	-9 869,00 €	

DÉPENSES		
Chapitre 011		
	71 001,00 €	Ajustement des crédits correspondants aux dépenses de portage de repas.
	3 885,00 €	Ajustement des dépenses de la prestation de téléassistance.
	50,00 €	Ajustement des dépenses de visites médicales du personnel du service action sociale.
	-500,00 €	Suppression des crédits relatifs à la location du photocopieur car la location a été payée sur un autre gestionnaire à 100%.
	-50,00 €	Suppression des crédits relatifs à l'achat du petit matériel.
	1 900,00 €	Ajustement des dépenses de consommation d'électricité du bâtiment épicerie sociale.
	-6 000,00 €	Ajustement des dépenses de consommation de chauffage du bâtiment épicerie sociale.
	900,00 €	Ajustement des dépenses de maintenance du bâtiment épicerie sociale.
	-5 360,00 €	Ajustement des dépenses de consommation de gaz de la structure Maison des Femmes.
	8 000,00 €	Intégration au budget d'une subvention accordée pour les actions de la Maison des Femmes.
	11 500,00 €	Intégration au budget d'une subvention accordée pour les actions de la Maison des Femmes.
	13 200,00 €	Intégration au budget d'une subvention accordée pour les actions de la Maison des Femmes.
	5 000,00 €	Intégration au budget d'une subvention accordée pour les actions de la Maison des Femmes.
	-13 755,00 €	Ajustement des subventions perçues par rapport à l'inscription budgétaire
	1 500,00 €	Ajustement des dépenses de prestation d'entretien ménager du bâtiment 22 rue des Gaults.
	2 000,00 €	Intégration au budget de la subvention versée par l'Agglomération du Pays Drouais, participation financière pour Octobre Rose.
	3 000,00 €	Intégration au budget du don versé par GEDIA pour Octobre Rose.
	2 000,00 €	Intégration au budget de la subvention versée par l'Habitat Drouais pour Octobre Rose.
	500,00 €	Ajustement des dépenses de carburant du bus santé.
	-5 000,00 €	Ajustement des crédits inscrits au budget primitif pour l'entretien du bâtiment de la Maison de Santé.
	-4 000,00 €	Ajustement des crédits inscrits au budget primitif pour la taxe foncière de la Maison de Santé.
Chapitre 012		
	-100 000,00 €	Ajustement des crédits de personnel sur les postes de chargé de mission et chef de service personnes âgées non recrutés.
Chapitre 042		
	360,00 €	Ajustement des opérations d'ordre.
TOTAL	-9 869,00 €	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR

Adopte la Décision Modificative n°2 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
du Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 23/10/2024

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20241018-54-2024-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024